

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 JUILLET 2022 A 20H10

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 30 juin 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Dominique CRIBIER, Jérémy SIMON, Thomas ZLOWODZKI, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Alice SEBBAG (pouvoir à Nadia CARCASSET), Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Karla AREL (pouvoir à Frank CHAUVEAU), Brigitte JAUNET (pouvoir à Michelle BOUCHON), Eléonore MORENO (pouvoir à Philippe ROGER), Norman PANTER (pouvoir à Jérémy SIMON), Patricia BARTOLI (pouvoir à Danièle GARCIA), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jacques BENISTY (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY)

Absents

Thierry BESSE, Mélanie SCHLATTER

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 26

représentés : 11

absents : 2

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Nathalie VASSEUR est élue secrétaire.

Monsieur Stéphane COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU : 06 JUILLET 2022

Présents : 26 DELIBERATION N° : 14577
Représentés : 11
Absents : 2 DGA DE SECTEUR : CAROLE CONDAT

Pour : 37 SERVICE : CULTUREL
Contre :
Abstention : AFFAIRE SUIVIE PAR : FLORENCE LO SURDO

SERVICE PROGRAMMATION CULTURELLE

FIXATION DES TARIFS DES SPECTACLES DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'animation culturelle en direction des habitants de Sainte Geneviève des Bois constitue une orientation majeure de la municipalité,

CONSIDERANT l'intérêt de proposer une programmation de spectacles vivants, qualitative et variée,

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en place une billetterie valable pour l'ensemble des spectacles et initiatives culturelles proposés par les services culturels,

CONSIDERANT l'intérêt de favoriser l'accès à tous aux représentations de spectacles et notamment au public en grande précarité, aux personnes isolées et aux jeunes,

CONSIDERANT l'intérêt de permettre au public d'acheter ses places de spectacles, en ligne, via le site internet de la ville, ainsi que sur l'ensemble des sites internet du réseau France Billets,

CONSIDERANT l'intérêt de permettre au public de payer ses billets de spectacles avec des moyens avantageux tels que les Chèques Culture ou le Pass Culture,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Education, Jeunesse, Politiques sportives, Culture, Patrimoine, Histoire de la ville réunie le 21 juin 2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE la mise en place d'une billetterie valable dès le 3 septembre 2022,

FIXE ainsi qu'il suit les droits d'entrée par personne en instituant trois sortes de tarifs (A, B et C) pour les génovéfains, selon le type de spectacle, ainsi qu'un tarif « groupe » et un tarif « Parcours du spectateur » :

	<u>TARIF A</u>	<u>TARIF B</u>	<u>TARIF C</u>	<u>TARIF SPECIAL</u> <u>“Evénements”</u>
- Tarif individuel (pour les génovéfains) :	17 euros	13 euros	9 euros	5euros
- Tarif réduit individuel (pour les retraités et Chômeurs génovéfains) :	14 euros	10 euros	7 euros	3 euros
- Tarif « extérieurs » (pour les non Génovéfains) :	21 euros	16 euros	11 euros	10€
- Tarif individuel « groupe » à partir de 4 personnes :	12 euros	9 euros	5 euros	
- Tarif « Parcours du spectateur » (pour les collégiens, lycéens, étudiants et moins de 16 ans génovéfains ainsi que pour les adhérents du Service Jeunesse et du Centre Artistique Rudolf Noureev) :				7 euros (tarif unique pour tous les spectacles)
- Tarif individuel unique pour les ventes par le réseau FRANCE BILLET :				26 euros

FIXE ainsi qu'il suit le prix de la carte « Culture pour tous » en direction des personnes en situation de précarité telles que les bénéficiaires du R.S.A., de l'Allocation Adulte Handicapé, de l'Allocation de Solidarité Spécifique et de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées, afin qu'ils puissent, durant la saison culturelle (septembre à juin) accéder gratuitement à 4 spectacles de leur choix pour 2 personnes, parmi les spectacles proposés :

- **Carte de la pochette culture Pour Tous :** 5.00 euros

FIXE ainsi qu'il suit un Pass spécial « festival » nominatif afin de favoriser l'achat de billets pour plusieurs spectacles programmés sur 2 à 3 jours consécutifs :

Pass 1 spectacle :	10€	Pass 2 spectacles :	14€
Pass 3 spectacle :	17€	Pass 4 spectacles :	20€

AUTORISE la mise en place d'une billetterie valable pour toutes les initiatives culturelles à caractère payant ou gratuit,

AUTORISE le paiement des billets de spectacles par les Chèques Culture ainsi que par le Pass Culture,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes tels que conventions, contrats de cession de spectacles, avenants et fiches techniques, se rapportant à la perception des recettes précitées, ainsi qu'à la mise en place, éventuelle, de tout logiciel en lien avec les modalités de réservation des places de spectacles,

DIT QUE les dépenses correspondantes seront imputées au budget prévisionnel de l'année en corrélation avec la saison culturelle,

DIT QUE les recettes correspondantes au chapitre 70, article 7062 fonction 30 et article 7473 fonction 30, seront imputées au budget communal.

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-Président de Cœur Essonne Agglomération